

● Sommaire Incendie.....	4
● Les obligations légales.....	5
● Gestion des risques d'incendie :.....	8
- Manipulation d'extincteurs sur feux réels.....	page 8
- Equipier de Première Intervention et recyclage.....	page 9
- Equipier de Sécurité en Milieu Sanitaire et recyclage.....	page 10
- Mise en sécurité en Etablissements Sanitaires.....	page 11
- Formation à la gestion du SSI.....	page 11
- Exercices feux et fumées en milieu clos.....	page 11
- Equipier de Seconde Intervention 1, 2 et 3 jours et recyclage.....	page 12
- Centre mobile de formation à la sécurité incendie.....	page 13
- Préparation à l'habilitation au port des appareils respiratoires isolants (A.R.I.) et recyclage.....	page 14
- Organisation et Exercices d'évacuation.....	page 15
- Animateur en Sécurité Incendie et recyclage.....	page 58
- Audit de Sécurité Incendie.....	page 57
● Formations spécifiques aux E.R.P. et I.G.H. :.....	18
<b>Comment Choisir sa formation</b>	
- Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : SSIAP.1.....	page 19
- Recyclage Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : R SSIAP.1.....	page 19
- Remise à Niveau Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : RN SSIAP.1.....	page 20
- Module Complémentaire Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : MC SSIAP.1.....	page 20
- Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : SSIAP.2.....	page 21
- Recyclage Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : R SSIAP.2.....	page 21
- Remise à Niveau Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : RN SSIAP.2.....	page 22
- Module Complémentaire Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : MC SSIAP.2.....	page 22
- Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : SSIAP.3.....	page 23
- Recyclage Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : R SSIAP.3.....	page 23
- Remise à Niveau Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : RN SSIAP.3.....	page 24
- Module Complémentaire Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes : MC SSIAP.3.....	page 24
- Préparation au passage de la commission de sécurité.....	page 25

# Vos obligations légales

## Secteur incendie

### a) FORMATION INCENDIE

#### • Les obligations dues au Code du travail

##### ■ Article L233-1-1

...des **moyens** appropriés, humains et matériels, de **prévention**, de lutte contre l'incendie et de secours **doivent être prévus afin de veiller en permanence à la sécurité des personnes** occupées dans l'enceinte de l'établissement. **Le chef d'établissement définit ces moyens** en fonction du nombre de personnes occupées dans l'enceinte de l'établissement et des risques encourus...

##### ■ Art.R232-12-17 :

Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel.

##### ■ Art. R232-12-20 :

Dans les établissements ... une consigne est établie et affichée d'une manière très apparente...

- Elle **désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action.**

- Elle **désigne les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers** dès le début d'un incendie. L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel y sont portés en caractères apparents.

- Elle **indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours**, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

##### ■ Art. R 232-12-21 :

**La consigne doit prévoir** des essais et visites périodiques du matériel et **des exercices au cours desquels le personnel apprend** à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, **à se servir des moyens de premier secours** et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

**Ces exercices** et essais périodiques **doivent avoir lieu au moins tous les six mois.** Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

#### • Les obligations contractuelles des assureurs « APSAD » :

##### R4 Installation d'Extincteurs Mobiles

**Procédures d'exploitation** : Il doit être procédé à un entraînement du personnel dans des conditions telles que chacun des membres de l'équipe de sécurité fasse fonctionner, une fois par an au moins, un extincteur de chacun des types utilisés dans l'établissement. Il est en outre souhaitable que l'ensemble du personnel soit entraîné à la manœuvre des extincteurs.

##### R6 Organisation d'un service de Sécurité Incendie

###### Information du personnel :

L'ensemble du personnel, même temporaire, doit recevoir une information formalisée et contresignée avant toute prise de poste portant sur :

- les risques de l'entreprise
- La connaissance des consignes
- Le matériel d'alarme et de première intervention.

###### Formation des EPI :

Les équipiers de Première Intervention sont choisis en tenant compte des séquences de travail et de la configuration des locaux. Ils sont regroupés par secteur et par séquence de travail, en équipes constituées et désignées sur les panneaux et le registre de sécurité.

L'effectif doit être au minimum de 1 employé sur 10, par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un secteur un effectif minimal de 2 personnes en moins d'une minute.

###### Formation des ESI

L'équipe de Seconde Intervention peut être constituée d'agent de sécurité incendie. Les ESI sont choisis en tenant compte de la nature des risques, des séquences de travail et de la configuration des locaux. Ils sont regroupés en équipes constituées et désignées sur les panneaux et registre de sécurité.

L'effectif de base est de 3 hommes par séquence de travail afin de pouvoir mettre en œuvre les moyens de secours minimum.

Cet effectif de base doit être doublé si le délai d'intervention des secours extérieurs est supérieur à 10 min.



# INCENDIE

## Vos obligations légales



### Formation des Agents de Sécurité Incendie :

Tout agent de sécurité incendie prévu par la présente règle doit attester de la qualification d'Agent de Service de Sécurité incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP1), complétée d'une formation spécifique adaptée au type d'établissement.

*Il est souhaitable que l'ensemble du personnel de l'entreprise soit formé par roulement au maniement des moyens de secours. Ainsi au cours de chaque exercice semestriel, on prendra des équipiers répartis géographiquement sur le site, en complément des équipes ESI et EPI désignées.*

**ATTENTION** : Vous pouvez être soumis à la fois au Code du Travail et au Règlement de Sécurité Incendie des Etablissements Recevant du Public (ERP).

## b) L'EVACUATION

### • Les obligations du Code du travail

#### ■ Art. R232-12-20 :

Dans les établissements ... une consigne est établie et affichée d'une manière très apparente...

- Elle désigne de même, pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation du personnel ...

#### ■ Art. R 232-12-21 :

La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

## c) APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS

Le port des Appareils Respiratoires Isolants à circuit ouvert (ARICO) dépend de la directive Européenne 89 656 du 30/11/89, transcrite par le décret 93-41 du 11/03/93 concernant le port d'équipement de protection individuelle.

### • Les obligations du Code du travail

#### ■ Article R233-43

Le chef d'établissement doit informer de manière appropriée les travailleurs qui doivent utiliser des équipements de protection individuelle

1. des risques contre lesquels l'équipement de protection individuelle les protège.
2. des conditions d'utilisation dudit équipement, notamment les usages auxquels il est réservé.
3. des instructions ou consignes concernant les équipements de protection individuelle et de leurs conditions de mise à disposition

#### ■ Article R233-44

Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant un entraînement au port de cet équipement de protection individuelle. Cette formation doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation prévue au dernier alinéa de l'article R. 233-43.

## d) ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

POUR LA FORMATION DES PERSONNES COMPOSANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES DANS LES ERP OU LES IGH CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2005, VOIR PAGE 16.

Règlement de Sécurité Contre l'Incendie dans les ERP du 25 juin 1980 modifié :

Pour tous les établissements, se référer aux dispositions générales, articles MS 45 à MS 52, et aux dispositions particulières de chaque type d'activité.

■ Art. MS 48 : « ... le chef du service de sécurité incendie, les chefs d'équipes et les agents de sécurité doivent présenter toutes garanties physiques et des connaissances techniques en justifiant d'une qualification professionnelle, délivrée dans les conditions définies par Arrêté Ministériel...

Leur instruction et celle des employés éventuellement désignés pour assurer la sécurité incendie doivent se faire à l'initiative et sous la responsabilité de la direction de l'établissement ».

**MS 41** : « Des exercices d'intervention du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant ».

### Les Etablissements de Soins

■ **Art. U47** (Arrêté du 10 décembre 2004)

§ 1. **Tout le personnel** de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie dans un hôpital, **être formé à l'exécution de consignes** très précises en vue de **limiter l'action du feu et d'assurer le transfert horizontal ou l'évacuation et doit être entraîné à la manœuvre des moyens d'extinction.**

§ 2. **Des exercices d'évacuation** simulée **doivent être organisés périodiquement** afin de maintenir le niveau de connaissance du personnel conformément à l'article U 41.

■ **Art. J 35** Surveillance de l'établissement

§ 1. La surveillance de l'établissement doit être assurée par **des employés spécialement désignés et entraînés à la mise en œuvre des moyens de secours.** L'organisation de cette surveillance relève de la responsabilité du chef d'établissement.

§ 2. En complément des missions définies à l'article MS 46, **le personnel affecté à la surveillance doit être formé à l'évacuation des résidents par transfert horizontal avant l'arrivée des secours et à l'exploitation du SSI (Système de Sécurité Incendie).**

## e) IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR (IGH)

### Réglementation de sécurité IGH

■ **Art. GH 60** : Service de sécurité, exercices, information des locataires « ... **le propriétaire est tenu d'organiser au moins une fois chaque année dans les immeubles un exercice d'évacuation de chaque compartiment** en y associant les compartiments supérieurs et inférieurs ».

■ **Art. GH 62** : Le service de sécurité a notamment pour mission « ... d'instruire, d'entraîner et de diriger le personnel chargé dans certaines classes d'immeubles de l'application des consignes d'évacuation ».



# INCENDIE

## Gestion des risques d'incendie



### Manipulation d'extincteur sur feux réels

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.

**Programme :**

• **Théorie**

**Le feu :**

- Les causes d'incendie.
- La combustion, le triangle du feu, La propagation.
- Les classes de feu : A, B, C, D, d'origine électrique.

**Conduite à tenir en cas d'incendie :**

- Consignes générales d'incendie.
- L'Alarme, l'alerte.
- L'Evacuation.
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie.

**Les extincteurs.**

• **Pratique**

**Exercice d'incendie sur feux réels :**

- Extinction des trois classes de feux A, B, C.
- Utilisation des différents types d'extincteurs CO2, eau pulvérisée, poudres.

**Prévoir un terrain, des cagettes ou des petits bois pour l'exercice incendie.**

**Public concerné :** Toute personne désignée pour intervenir en cas de début d'incendie.

**Nombre de personnes :** 12 personnes au maximum.

**Durée :** 1 demi-journée par groupe.  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** MESFR

### Équiper de première intervention dans notre Centre Technique Incendie (C.T.I.) à Saint-Nazaire

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.

**Programme :**

• **Théorie**

**Le feu :**

- Les causes d'incendie.
- Le développement d'un incendie.
- Le triangle du feu, la propagation, la combustion.
- Les classes de feu : A, B, C, D.
- Les feux d'origine électrique.
- La fumée, la propagation, le compartimentage, le désenfumage.
- Les agents extincteurs.

**Les moyens de première intervention, extincteurs, RIA.**

• **Pratique**

**Intervention sur feux réels (en milieu confiné) :**

**En fonction de votre demande :**

- Feux de literie.
- Feux de cuisine (gaz, appareils ménagers, friteuse).
- Feux de téléviseur.
- Feux de bureau (archive, ordinateur).
- Feux d'origine électrique (armoire, appareil ménager).
- Exercice de recherche en milieu enfumé.
- Exercice d'accoutumance à la chaleur.

**Public concerné :** Toute personne désignée pour intervenir en cas de début d'incendie.

**Nombre de personnes :** 12 personnes au maximum.

**Durée :** 1 jour.  
30% Théorique / 70% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** EPICTI



## Équipier de première intervention

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.

**Programme :**

• **Théorie**

**Le feu :**

- Les causes d'incendie.
- Le développement d'un incendie.
- Le triangle du feu, la propagation, la combustion.
- Les classes de feu : A, B, C, D.
- Les feux d'origine électrique.
- Les agents extincteurs.

**Les moyens de première intervention, extincteurs, RIA.**

**La sécurité incendie dans votre établissement :**

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement.
- Consignes générales d'incendie.
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie.
- Alarme, alerte.

• **Pratique**

**Visite de l'établissement et reconnaissance des moyens de secours**

**Intervention sur feux réels :**

- Extinction des 3 classes de feux (solide, liquide, gazeux).
- Utilisation des différents types d'extincteurs (eau pulvérisée, poudres, CO2...).
- Mise en œuvre du RIA (Robinet d'Incendie Armé) si utilisé dans l'entreprise.

**Public concerné :** Toute personne désignée pour intervenir en cas de début d'incendie.

**Nombre de personnes :** 12 personnes au maximum.

**Durée :** 1 jour.  
60% Théorique / 40% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** EPI

## Recyclage équipier de première intervention

**Objectif :** Maintenir et améliorer les connaissances théoriques et pratiques acquises lors de la formation initiale et permettant à votre personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.

**Programme :**

• **Théorie**

**Rappel sur les généralités incendie :**

- Les causes d'incendie.
- La combustion, le triangle du feu, La propagation.
- Les classes de feu : A, B, C, D, d'origine électrique.

**Conduite à tenir en cas d'incendie :**

- Consignes générales d'incendie.
  - L'Alarme.
  - L'Alerte.
  - Votre Système de Sécurité Incendie (S.S.I.).
  - Gestion de l'Alarme Restreinte.
  - L'Evacuation.
  - Attitude à adopter en cas de début d'incendie.
  - Les moyens de première intervention.

**Les extincteurs.**

**Le Robinet d'Incendie Armé (R.I.A.).**

• **Pratique**

**Exercice d'incendie sur feux réels :**

- Extinction des trois classes de feux A, B, C.
- Utilisation des différents types d'extincteurs CO2, eau pulvérisée, poudres.
- Mise en œuvre du R.I.A. si utilisé dans l'entreprise.

**Prévoir un terrain, des cagettes ou des petits bois pour l'exercice incendie.**

**Public concerné :** Votre personnel ayant suivi la formation initiale.

**Nombre de personnes :** 12 personnes au maximum.

**Durée :** 1 demi-journée par groupe.  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Périodicité :** Tous les ans.

**Référence :** REPI



# INCENDIE

## Gestion des risques d'incendie



### Équipier de sécurité en milieu sanitaire

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires et d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie dans votre établissement.

#### Programme :

##### • Théorie

##### Le feu :

- Les causes d'incendie.
- La combustion, le triangle du feu, la propagation.
- Les classes de feu : A, B, C, D.
- Feux particuliers de personnes, appareils électriques, téléviseurs.
- L'oxygène médical, le protoxyde d'azote (si utilisé).
- Les agents extincteurs, l'extincteur, l'extinction.

##### La sécurité incendie dans les établissements de type U :

- Prévention, réglementation, principes fondamentaux de la sécurité.
- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement.
- Consignes générales d'incendie.
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie.
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Gestion de l'alarme restreinte, l'alerte.

##### • Pratique

##### Visite de l'établissement et reconnaissance des moyens de secours.

##### Les mises en sécurité (évacuation) dans les types U :

- Le transfert horizontal, le transfert vertical, les dégagements d'urgence.

##### Exercice d'incendie sur feux réels.

- Extinction des trois classes de feu A, B, C, avec mise en œuvre des extincteurs CO2, poudre, eau pulvérisée.

**Prévoir un terrain, des cagettes ou des petits bois pour les exercices d'incendie.**

**Public concerné :** Toute personne pouvant intervenir lors d'un début d'incendie.

**Nombre de personnes :** 12 personnes par groupe.

**Durée :** 2 jours.  
65% Théorique / 35% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** ESMS

### Recyclage équipier de sécurité en milieu sanitaire

**Objectif :** Maintenir et améliorer les connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.

#### Programme :

##### • Théorie

##### Rappel des généralités sur le feu :

- Les causes d'incendie.
- La combustion, le triangle du feu, la propagation.
- Les classes de feu : A, B, C, D.
- Les agents extincteurs, l'extincteur, l'extinction.

##### La sécurité incendie dans les établissements de type U :

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans votre établissement.
- Consignes générales d'incendie.
- Attitude à adopter en cas de début d'incendie.
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Gestion de l'alarme restreinte, l'alerte.
- Bilan des interventions de l'année passée.

##### • Pratique

##### Visite de l'établissement et reconnaissance des moyens de secours.

##### Les mises en sécurité (évacuation) dans les types U :

- Le transfert horizontal, le transfert vertical,
- Les dégagements d'urgence

##### Exercice d'incendie sur feux réels.

- Extinction des trois classes de feu A, B, C, avec mise en œuvre des extincteurs CO2, poudre, eau pulvérisée.

**Prévoir un terrain, des cagettes ou des petits bois pour les exercices d'incendie.**

**Public concerné :** Toute personne ayant suivi la formation initiale.

**Nombre de personnes :** 12 personnes par groupe.

**Durée :** 1 jour.  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Périodicité :** Tous les ans.

**Référence :** RESMS



## Mise en sécurité en établissement sanitaire

**Objectif :** Acquérir les connaissances théoriques et pratiques indispensables à la mise en place des procédures de transfert des malades et des résidents vers les zones de sécurité lors d'un incendie (art J 35 et U47).

### Programme :

#### • Théorie

##### Les nécessités d'une mise en sécurité :

- Le cloisonnement intérieur, le compartimentage.
- La fumée.

##### Les mises en sécurité :

- Sur le plan horizontal.
- Sur le plan vertical.
- La consigne de sécurité (plan d'évacuation).
- L'Alarme, l'Alerte.
- Gestion de l'alarme restreinte.

#### • Pratique

##### Visite de votre établissement et repérage :

- Des moyens de secours. (Extincteurs, RIA)
- Dispositifs de secours (Vannes d'arrêt gaz O2)
- Des zones de mise en sécurité.
- Des cheminements, des dégagements.
- Du Système de Sécurité Incendie (SSI).

##### Conduite à tenir en cas d'alarme incendie :

- Manipulation du SSI.
- Gestion de l'alarme restreinte.

##### Exercice de dégagement avec mise en sécurité :

- Enfumage d'un local.
- Dégagement d'urgence.

**Public concerné :** Responsable de Sécurité, Personnel soignant, de cuisine, de l'entretien, du CHSCT.

**Nombre de personnes :** 12 personnes au maximum.

**Durée :** 3 heures par groupe.  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** EVACU



## Système de sécurité incendie (S.S.I.)

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'assurer la Gestion de l'Alarme Restreinte lors du déclenchement.

### Programme :

#### • Théorie

##### Rappel des généralités sur le feu :

- Les causes, la combustion.
- Le triangle du feu, la propagation.
- Les classes de feu : A, B, C, D.
- Les fumées.

##### Le Système de Sécurité Incendie (SSI) :

- Rôle du SSI.
- Les différents type de SSI

##### Composition :

- Le système de détection incendie (SDI).
- Les détecteurs incendie (DI).
- Le tableau de signalisation (TS).
- Le système de mise en sécurité incendie (SMSI).
- Le centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI).

##### Les différents niveaux d'intervention.

#### • Pratique

##### Analyse et maniement de votre SSI :

- Les moyens de secours.
- La gestion de l'alarme restreinte.
- La levée de doute.
- L'Alerte.
- La conduite à tenir.
- L'intervention sur le SSI.

**Public concerné :** Toute personne désignée à intervenir en cas d'alarme sur le S.S.I.

**Nombre de personnes :** 12 personnes au maximum.

**Durée :** 1 jour.  
70% Théorique / 30% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** SSI



# INCENDIE

## Gestion des risques d'incendie



### Équipier de seconde intervention incendie 1 jour

**Objectif :** Les Équipiers de Seconde Intervention doivent avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, de ses risques et des consignes d'incendie, un comportement adapté face à l'incendie et la maîtrise des techniques de mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie de l'entreprise.

#### Programme :

##### • *Théorie*

##### Le feu :

- Les causes d'incendie.
- La prévention, le permis de feu.
- La combustion, le triangle du feu, la propagation.
- Les classes de feu : A, B, C, D (électrique), l'extinction.
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction.
- Techniques d'intervention en binôme.

##### Les moyens de première intervention, extincteurs, RIA.

##### Les moyens de deuxième intervention :

- Extincteur sur roue, la motopompe, les lances à incendie.
- L'Appareil Respiratoire Isolant (ARI).
- Le générateur de mousse.

##### La sécurité incendie dans votre établissement :

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement.
- Organisation générale de lutte contre l'incendie.

##### Attitude à adopter en cas de début d'incendie :

- Consignes générales, consignes particulières.
- Intervention des E S I.

##### • *Pratique*

##### Exercice d'incendie sur feux réels.

- Visite technique de l'établissement.
- Etablissement d'un RIA.
- Manipulation d'extincteurs sur feux réels classes A B C.

**Public concerné :** Personnel désigné, en excellente santé et volontaire.

**Nombre de personnes :** 10 personnes au maximum.

**Durée :** 1 jour - 60% Théorique / 40% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** ESI 1

### Équipier de seconde intervention incendie 2 jours

**Objectif :** Les Équipiers de Seconde Intervention doivent avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, de ses risques et des consignes d'incendie, un comportement adapté face à l'incendie et la maîtrise des techniques de mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie de l'entreprise.

#### Programme :

##### • *Théorie*

##### Le feu :

- Les causes d'incendie.
- La prévention, le permis de feu.
- La combustion, le triangle du feu, la propagation, l'auto entretien du feu.
- Les classes de feu : A, B, C, D (électrique), l'extinction.
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction.

##### Les moyens de première intervention :

- Extincteurs.

##### Les moyens de deuxième intervention :

- RIA Extincteur sur roue, les lances à incendie.
- L'Appareil Respiratoire Isolant (ARI).

##### La sécurité incendie dans votre établissement :

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement.
- Organisation générale de lutte contre l'incendie.

##### Attitude à adopter en cas de début d'incendie :

- Consignes générales, consignes particulières.
- Intervention des E S I.

##### • *Pratique*

##### Exercice d'incendie sur feux réels.

- Etablissement des tuyaux, manœuvre de l'équipe en milieu hostile.
- Mise en œuvre des moyens de seconde intervention sur feu réel en milieu clos.
- Exercice d'accoutumance à la fumée et à la chaleur.
- Mise en sécurité de votre établissement (recherche et coupure des fluides).

**Public concerné :** Personnel désigné, en excellente santé et volontaire.

**Nombre de personnes :** 10 personnes au maximum.

**Durée :** 2 jours - 50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** ESI 2

### Équipier de seconde intervention incendie 3 jours

**Objectif :** Les Équipiers de Seconde Intervention doivent avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, de ses risques et des consignes d'incendie, un comportement adapté face à l'incendie et la maîtrise des techniques de mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie de l'entreprise.

#### Programme :

##### • *Théorie*

##### Théorie du feu :

- Causes d'incendie.
- Triangle du feu.
- Propagation.
- Classes de feu.
- Rappel nomenclature extincteurs / RIA.
- Techniques binômes avec extincteurs / RIA.
- Procédures d'alarme et d'alerte.
- Toxicité des fumées / désenfumage.
- Embrassement Généralisé Eclair / Explosion de Fumées.
- Matériel de Seconde Intervention.
- Organisation des Secours.
- Manœuvre alimentation / établissement d'une lance.
- Initiation au port de l'ARI.
- Établissement d'une lance à mousse.
- Rôle du coordinateur des opérations.

##### • *Pratique*

- Visite technique de l'établissement.
- Établissement d'un RIA.
- Manipulation d'extincteurs sur feux réels classes A B C.
- Recherche d'une victime dans une pièce enfumée.
- Manœuvre alimentation / établissement d'une lance.
- Extinction feu de classe A avec la lance.
- Protection d'une cuve à l'aide d'une lance à mousse.
- Protection d'un local produit chimique à l'aide d'une lance à mousse.
- Extinction d'un feu de nappe.
- Protection d'un bâtiment par l'extérieur.
- Mise en sécurité d'une zone.

**Public concerné :** Personnel désigné, en tant qu'Équipier de Seconde Intervention.

**Nombre de personnes :** 10 personnes au maximum.

**Durée :** 3 jours - 50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** ESI 3

## Recyclage Équipier de Seconde Intervention incendie

**Objectif :** Maintenir et améliorer l'efficacité de vos Équipiers de Seconde Intervention en cas de début d'incendie.

### Programme :

#### • *Théorie*

**Rappel sur les généralités du feu :**

**Rappel sur les moyens de 1<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> intervention.**

**Les moyens de secours de votre établissement.**

**Mise en place d'une manœuvre à thème :**

- Choix du secteur de l'exercice.
- Analyse des différents risques du secteur.
- Développement de l'instruction.
- Réception de l'alarme, levée de doute.
- Alerte.
- Rôle des EPI, des ESI, des secouristes.
- Mise en sécurité, évacuation.

#### • *Pratique*

**Déroulement de la manœuvre :**

- Intervention des EPI, des ESI.
- Mise en place de victimes.
- Enfumage de zone, de pièce.
- Feu de classe A ou B.

**Prévoir un terrain, des cagettes ou des petits bois pour les exercices incendie.**

**Public concerné :** Vos équipiers de Seconde Intervention.

**Nombre de personnes :** 12 personnes par groupe au maximum.

**Durée :** 1 jour.  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Périodicité :** Chaque semestre.

**Référence :** RESI

## Centre mobile de formation à la sécurité incendie

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.

### Programme :

#### • *Théorie*

**Accueil des stagiaires :**

- Rappel des procédures internes de l'établissement.
- Le risque incendie dans votre établissement.
- Réflexes sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

**Les consignes :**

- L'alarme, l'alerte, l'évacuation.

**La mise en œuvre des moyens de secours :**

- Le mode d'emploi des extincteurs.
- Préparation à l'intervention sur feux réels.
- Le feu domestique sera abordé avec l'utilisation de la couverture anti-feu.

#### • *Pratique*

- Mise en situation réelle
- Exercice pour le premier témoin d'un début d'incendie
- Exercices d'extinctions sur feux d'équipement électrique (écran informatique)
- Exercice d'extinction sur feux avec flammes et rayonnements.
- Contrôle du comportement en ambiance hostile.
- Audition du signal sonore d'évacuation NFS 32001.
- Exercice d'évacuation du centre mobile en situation d'enfumage.
- Exercice en situation d'enfumage généralisé.

**Le programme peut être modifié en fonction de la spécificité de l'établissement.**

**Prévoir le stationnement du camion ainsi que deux prises de courants 220 volts mono 16 ou 32 ampères.**

**Public concerné :** Toute personne désignée pour intervenir en cas de début d'incendie.

**Nombre de personnes :** 12 personnes par groupe au maximum par jour

**Durée :** 1 jour (soit 4 groupes).  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** EPICAM



# INCENDIE

## Gestion des risques d'incendie



### Utilisation des Appareils Respiratoires Isolants (A.R.I.)

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'utiliser efficacement et en sécurité l'A.R.I.

**Programme :**

• **Théorie**

**Définition des A.R.I. :**

- À circuit ouvert.
- À circuit fermé.
- Le masque.
- Les bouteilles.
- Le harnais.
- Les détendeurs.
- La commande, la corne d'appel.

**Mise en œuvre de l'A.R.I. :**

- Fonctionnement.
- Montage, démontage.
- Mesures de sécurité.
- Estimation des capacités ventilatoires du porteur.
- Calcul des temps d'utilisation de l'appareil.
- Entretien et stockage de l'A.R.I.

• **Pratique**

- Équipement du porteur.
- Intervention sous A.R.I. en binôme.
- Rôle des équipiers.
- Exercice avec recherche de victime dans la fumée.

**Calcul de la consommation d'air des porteurs en fin de recherche.**

**Bilan et évaluation de l'exercice.**

**Public concerné :** Toute personne reconnue apte par le médecin du travail au port de l'ARI.

**Nombre de personnes :** 10 personnes par groupe.

**Durée :** 2 jours.  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** ARI

### Recyclage de l'autorisation du port des Appareils Respiratoires Isolants (A.R.I.)

**Objectif :** Maintenir les connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel de sécurité d'intervenir efficacement et en sécurité avec l'A.R.I.

**Programme :**

• **Théorie**

**Rappel des A.R.I. :**

- À circuit ouvert, fermé.
- Le masque, les bouteilles.
- Le harnais, les détendeurs.
- La commande, la corne d'appel.
- Fonctionnement, montage, démontage.
- Mesures de sécurité.
- Estimation des capacités ventilatoires.
- Calcul du temps d'utilisation de l'appareil.

**Votre matériel (A.R.I.) :**

- Vérification et entretien de vos A.R.I.
- Stockage.
- Contrôle et validité des bouteilles.

• **Pratique**

- Équipement des porteurs.
- L'intervention en binôme.
- Rôle des équipiers.
- Mise en place d'un exercice à thème.

**Bilan et évaluation de l'exercice.**

**Public concerné :** Toute personne déjà formée et reconnue apte par le médecin du travail.

**Nombre de personnes :** 10 personnes par groupe.

**Durée :** 1 jour.  
40% Théorique / 60% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Périodicité :** Tous les ans.

**Référence :** RARI



## Organisation d'évacuation

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'organiser et de maîtriser efficacement une évacuation.

### Programme :

#### • Théorie

##### Les nécessités d'une mise en sécurité :

- Quand, Pourquoi ?
- Le cloisonnement intérieur, le compartimentage.
- Les portes coupe-feu.
- La fumée.

##### Les nécessités d'une évacuation :

- Quand, pourquoi.
- Les fumées, le cloisonnement.

##### Le plan d'évacuation :

- Lecture du plan.
- Identification des moyens de secours, des organes de sécurité, des coupures des fluides, des cheminements d'évacuation, des zones de rassemblement ou de mise en sécurité.

##### Comment réaliser une bonne évacuation :

- Création d'une procédure de mise en œuvre.
- Durée de l'évacuation en fonction de l'effectif et des locaux.
- Composition et rôle de l'équipe de première intervention.
- Attribution et rôle de l'équipe de seconde intervention.
- Responsabilités du Chef d'Etablissement.
- L'itinéraire, les issues de secours.
- Rôle du guide, rôle du Serre-file.
- Rôle du responsable d'évacuation.

#### • Pratique

**Visite de l'Etablissement et localisation des cheminements d'Evacuation, des zones de rassemblement et des moyens de secours.  
Exercice d'évacuation contrôlé.**

**Public concerné :** Votre responsable sécurité, chargé guides et serre files d'évacuation, membres du CHSCT etc.

**Nombre de personnes :** 15 personnes maximum par groupe.

**Durée :** 1 jour.  
80% Théorique / 20% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** ORGEVAC



## Exercice d'évacuation

**Objectif :** Permettre à l'ensemble du personnel d'acquérir les réflexes indispensables permettant une évacuation dans le calme et la discipline nécessaire lors d'un incendie.

### Programme :

#### • Théorie

**Réunion préparatoire avec le Responsable chargé de la formation ou le Chef de Service de Sécurité.**

#### Rappel du rôle de chacun :

- Guide-file.
- Serre-file.
- Fautes à éviter.
- Point de rassemblement.

#### • Pratique

- Déclenchement de l'exercice.
- Contrôle de l'exercice.
- Critique constructive de l'exercice.
- Bilan et analyse.
- Rédaction d'un rapport d'évacuation.

**Public concerné :** Guide, Serre-File,  
Responsable d'Evacuation.

**Nombre de personnes :** Tout votre personnel.

**Durée :** 1 demi-journée.  
20% Théorique / 80% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Rapport d'évacuation transmis au chef d'établissement.*

**Périodicité :** Chaque semestre.

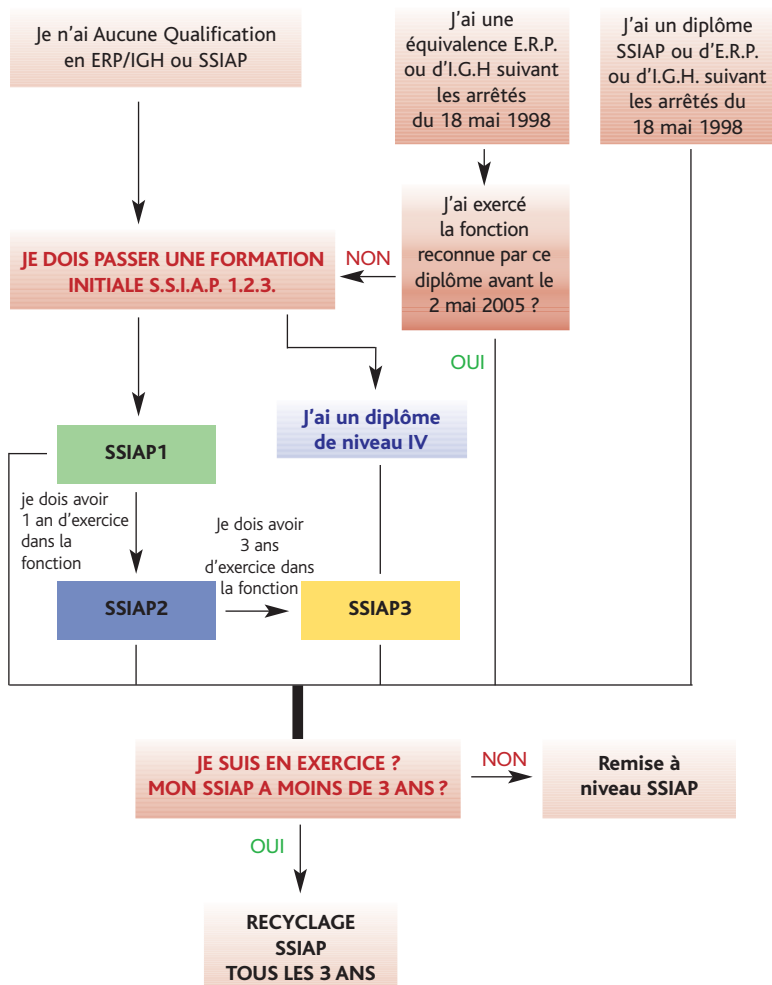
**Référence :** EXEVAC

# INCENDIE

## Formations spécifiques ERP IGH



### Quel parcours possible ?



### Quelles formations choisir ?

Initiale	SSIAP 1	SSIAP 2	SSIAP 3
Vous n'avez aucune formation en sécurité incendie dans les ERP ou IGH	Test écrit de rédaction d'une main courante	1 an dans l'exercice de la fonction de SSIAP 1	- Diplôme de niveau IV ou - 3 ans dans l'exercice de la fonction de SSIAP 2
	Pré-requis formation { - Secourisme à jour - Aptitude médicale		
	Pré-requis emploi { - Habilitation électrique BOHO		
Recyclage	Recyclage SSIAP 1	Recyclage SSIAP 2	Recyclage SSIAP 3
Vous êtes détenteur d'un diplôme SSIAP ou de son équivalence et êtes en activité	Diplôme original SSIAP 1 ou équivalence	Diplôme original SSIAP 2 ou équivalence	Diplôme original SSIAP 3 ou équivalence
	Pré-requis formation { - Secourisme à jour - Attestation employeur - Habilitation électrique BOHO		
Remise à Niveau	Remise à niveau SSIAP 1	Remise à niveau SSIAP 2	Remise à niveau SSIAP 3
Vous êtes détenteur d'un diplôme SSIAP ou de son équivalence Et n'êtes pas en activité ou n'avez pas effectué de recyclage depuis plus de 3 ans	Diplôme original SSIAP 1 ou équivalence	Diplôme original SSIAP 2 ou équivalence	Diplôme original SSIAP 3 ou équivalence
	Pré-requis formation { - Secourisme à jour		
	Pré-requis emploi { - Habilitation électrique BOHO		
Module Complémentaire	Module Complémentaire SSIAP 1	Module Complémentaire SSIAP 2	Module Complémentaire SSIAP 3
Vous êtes homme du rang des sapeurs-pompiers.	Attestation en tant qu'engagé dans le corps des Sapeurs Pompiers		
		- Attestation en tant qu'engagé dans le corps des Sapeurs Pompiers - Copie d'arrête de sous officier - Diplôme de PRV'1 ou certificat de prévention	
Vous êtes Sous officier des sapeurs-pompiers.			
			- Diplôme d'IUT Hygiène et sécurité ou - Diplôme d'attestation du ministre
Vous avez : - Un DUT H.S.E, option « protection des populations - sécurité civile » - L'attestation du ministre délégué à la sécurité civile			
	Pré-requis formation { - Secourisme à jour		
Pré-requis emploi { - Habilitation électrique BOHO			



## Tableau des équivalences

Vous êtes		Condition N°1	Condition N°2	Condition N°3
SSIAP 1 par équivalence si :	Vous avez le	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>Brevet professionnel</b> "agent technique de prévention et de sécurité" ;</li> <li>▶ - <b>Certificat d'aptitude professionnel</b> "agent de sécurité et prévention"</li> <li>▶ - <b>Mention complémentaire</b> "sécurité civile et d'entreprise".</li> </ul>		
	Vous êtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>Sous officier des sapeurs-pompiers</b> professionnels ou volontaires des pompiers militaires de l'armée de terre ou de l'air, des marins pompiers de la Marine nationale</li> </ul>	<b>et</b> avez le PRV 1 ou le certificat de prévention	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>Homme du rang des sapeurs-pompiers</b> professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre ou de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale</li> </ul>			<b>et</b> passez le Module Complémentaire SSIAP 1	
SSIAP 2 par équivalence si :	Vous avez le	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>Brevet professionnel</b> "d'agent technique de prévention et de sécurité"</li> </ul>	<b>et</b> avez exercé l'emploi d'agent de sécurité pendant 1 an	
	Vous êtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>Adjudant des sapeurs-pompiers</b> professionnels ou volontaires des pompiers militaires de l'armée de terre ou de l'air, des marins pompiers de la Marine nationale</li> </ul>	<b>et</b> avez le PRV 2 ou le Brevet de prévention	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>Sous officier des sapeurs-pompiers</b> professionnels ou volontaires des pompiers militaires de l'armée de terre ou de l'air, des marins pompiers de la Marine nationale</li> </ul>	<b>et</b> avez le PRV 1 ou le certificat de prévention	<b>et</b> passez le Module Complémentaire SSIAP 2
SSIAP 3 par équivalence si :	Vous avez le	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>DUT hygiène et sécurité</b> option "protection des populations - sécurité civile"</li> </ul>		<b>et</b> passez le Module Complémentaire SSIAP 3
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>Attestation délivrée par le ministre</b> en charge de la sécurité civile</li> </ul>		<b>et</b> passez le Module Complémentaire SSIAP 3
	Vous êtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ - <b>Adjudant des sapeurs-pompiers</b> professionnels ou volontaires des pompiers militaires de l'armée de terre ou de l'air, des marins pompiers de la Marine nationale</li> </ul>	<b>et</b> avez le PRV 2 ou le Brevet de prévention	

Vous obtiendrez votre diplôme SSIAP par équivalence à l'issue de votre premier recyclage ou remise à niveau ou module complémentaire

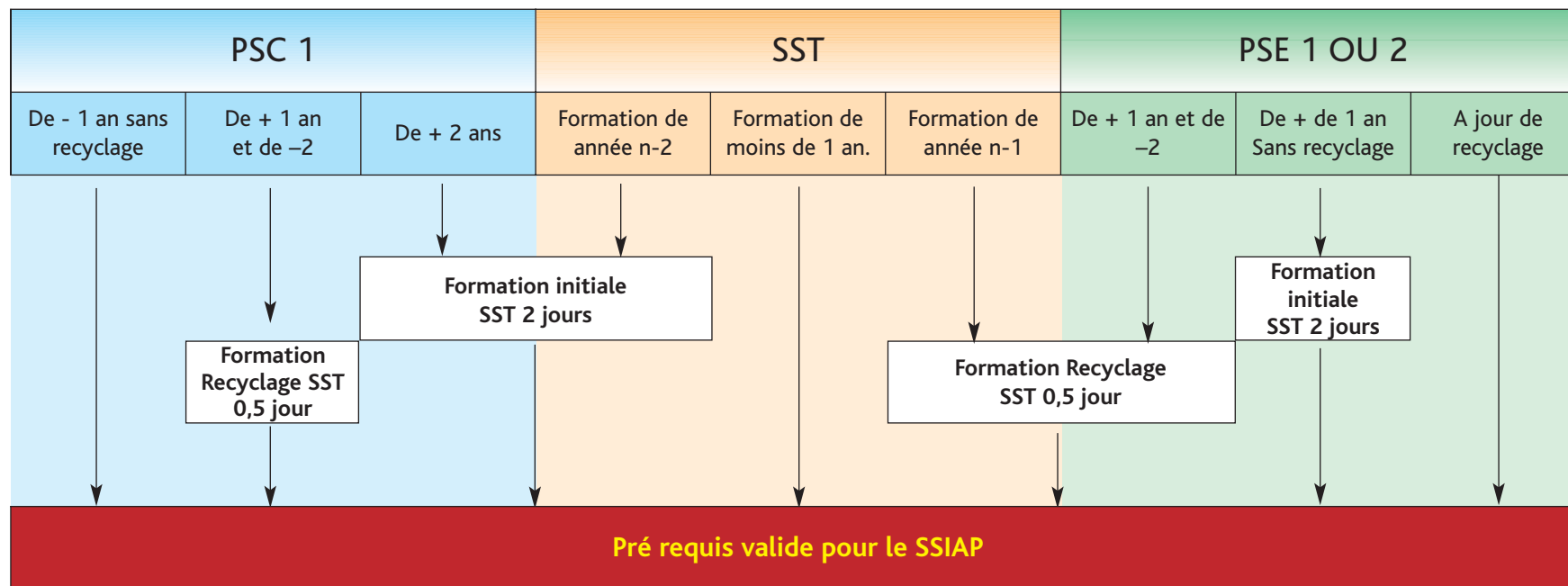
# INCENDIE

## Formations spécifiques ERP IGH



Votre formation de secourisme est-elle à jour ?

**Vous avez une formation :**



## SSIAP 1 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeuble de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

**1e partie : Le feu et ses conséquences**

**2e partie : Sécurité incendie**

Les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.

Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité.

- Implantation – dessertes et voiries – isolement.
- Matériaux de construction.
- Cloisonnement, Aménagement, Dégagement.
- Désenfumage (Objectif, Technique et méthode, entretien et vérification...).
- Éclairage normal et de sécurité (Evacuation et antipanique).
- Installations techniques.

**Moyens de Secours**

- Moyens d'extinction (extincteurs, RIA : si utilisé en entreprise, colonnes sèches et humides, matériaux irrigués, etc...).
- Installations fixes.
- Service de sécurité incendie.
- Système de sécurité incendie.

**3e partie : Installations techniques**

Les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir.

Entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.

**4e partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie**

- Le PC de sécurité.
- Mission du service de sécurité.

**5e partie : Concrétisation des acquis**

Exercice de sortie d'un local enfumé.

Exercices d'extinction sur feux réels au moyen d'extincteur et RIA.

Exercices de classement d'établissements et de recherche d'information.

Interprétation de cas concrets sur SSI.

Exercices interactifs de Mise en situation des missions du service de sécurité.

Visite des établissements recevant du public.

**Public concerné :** Personne désignée en tant qu'Agent de Sécurité Incendie.

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Durée :** 10 jours soit 67heures de formation et 5 heures d'examen. (35 heures de théorie et 32 heures de pratique).  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.

Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.

*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** SSIAP 1



## Recyclage SSIAP 1 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

**Objectif :** Rappel des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeuble de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

**1e partie : REGLEMENTATION**

- Principes fondamentaux de la sécurité incendie en ERP et IGH.
- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours.

**Principes fondamentaux de sécurité :**

- Évacuation des occupants.
- Éclairage normal et de sécurité.
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours.

**2e partie : PRATIQUE**

- Exercices pratiques :
- Gestion d'une alarme,
- Alerte des sapeurs-pompiers,
- Gestion d'une évacuation,
- Réception et guidage des secours (I.G.H./E.R.P.)

**3e partie : MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION**

**Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie**

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie.
- Protection individuelle.
- Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté
- Mise en œuvre d'un RIA si utilisé en entreprise.

**Public concerné :** Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 de moins de 3 ans et en activité.

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Durée :** 2 jours soit 12 heures.  
70% Théorique / 30% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.

*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Périodicité :** Tous les 3 ans.

**Référence :** RSSIAP 1

# INCENDIE

## Formations spécifiques ERP IGH



### Remise à niveau SSIAP 1 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

**1e partie : POSTE DE SECURITE**

- Fonctionnement d'un poste de sécurité.

**2e partie : RONDES DE SECURITE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

- Conduite d'une ronde de sécurité.

**3e partie : APPEL ET RECEPTION DES SERVICES PUBLICS DE SECOURS**

- Appel, accueil et guidage des secours publics.

**4e partie : MISES EN SITUATION D'INTERVENTION**

- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

**5e partie : MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION**

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.

**Public concerné :** Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 de plus de 3 ans.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 3 jours soit 21 heures.  
60% Théorique / 40% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** RNSSIAP 1

### Module complémentaire SSIAP 1 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

**1e partie : SECURITE INCENDIE**

- Principe de Classement des établissements.
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité.
- Desserte des bâtiments.
- Cloisonnement d'isolation des Risques.
- Évacuation du Public et des Occupants.
- Désenfumage.
- Éclairage de Sécurité.
- Présentation des différents moyens de secours.

**2e partie : INSTALLATIONS TECHNIQUES**

- Installations électriques.
- Ascenseur et Nacelles.
- Installations Fixes d'Extinction Automatique.
- Colonnes sèches et humides.
- Système de Sécurité Incendie.

**3e partie : ROLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE**

- Le Service de Sécurité.
- Le Poste de Sécurité.
- Les rondes de Sécurité et surveillances des travaux.

**4e partie : CONCRETISATION DES ACQUIS**

**Visites applicatives :**

- Identification des installations de sécurité et actions à mener par l'agent de sécurité incendie lors des visites.

**Public concerné :** Les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 6 jours soit 44 heures.  
70% Théorique / 30% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme par équivalence reconnue par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** MCSSIAP 1



## SSIAP 2 Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeuble de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

### 1e partie : ROLES ET MISSIONS DU CHEF D'EQUIPE

- Gestion de l'équipe de sécurité.
- Management de l'équipe de sécurité.
- Organiser une séance de formation.
- Gestion des conflits.
- Évaluation de l'équipe.
- Information de la hiérarchie.
- Application des consignes de sécurité.
- Gérer les incidents techniques.
- Délivrance du "permis de Feu".

### 2e Partie : MANIPULATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

- Système de détection Incendie.
- Système de mise en sécurité incendie.
- Installation fixe d'extinction automatique.

### 3e Partie : HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

### 4e Partie : CHEF DU POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ EN SITUATION DE CRISE

- Gestion du poste central de sécurité.
- Conseils techniques aux services de secours.

**Public concerné :** Personne titulaire du SSIAP 1 ou équivalence avec 1 an d'activité.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 12 personnes au maximum.

**Durée :** 10 jours soit 70 heures de formation et 7 heures d'examen.  
50% Théorique / 50% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** SSIAP 2



## Recyclage SSIAP 2 Chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes

**Objectif :** Rappel des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeuble de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

### 1e partie : REGLEMENTATION

- Principes fondamentaux de la sécurité incendie en ERP et IGH.
- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours.
- Principes fondamentaux de sécurité :
  - Évacuation des occupants.
  - Éclairage normal et de sécurité.
  - Accessibilité et mise en service des moyens de secours.
  - Système de sécurité incendie.

### 2e Partie : PRATIQUE

#### Exercices pratiques

- Gestion d'une alarme.
- Alerte des sapeurs-pompiers.
- Gestion d'une évacuation.
- Réception et guidage des secours (I.G.H./E.R.P.).
- Compte-rendu à la hiérarchie.
- Gestion du PC en situation de crise.

### 3e Partie : ORGANISER UNE SEANCE DE FORMATION

#### Formation des agents de l'équipe

#### Les méthodes pédagogiques :

- Pratique de l'animation.
- Déroulement chronologique d'une séance.
- Analyse de la pratique pédagogique des participants.

### 4e Partie : MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

#### Organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent.
- Assurer la formation des agents.
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens.
- Gestion des documents administratifs.

**Public concerné :** Titulaire des diplômes S.S.I.A.P. 2, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveau 2 de moins de 3 ans et en activité.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 2 jours soit 14 heures.  
70% Théorique / 30% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Périodicité :** Tous les 3 ans.

**Référence :** RSSIAP 2



# INCENDIE

## Formations spécifiques ERP IGH



### Remise à niveau SSIAP 2 Chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

**1e partie : MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE**

- Organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité.

**2e Partie : EVALUATION DE L'EQUIPE**

- Contrôler l'état d'avancement et les résultats des actions engagées par l'équipe.

**3e Partie : INFORMATION DE LA HIÉRARCHIE**

- Effectuer un compte-rendu oral ou écrit et rédiger un rapport.

**4e Partie : GESTION DU POSTE CENTRAL DE SECURITE**

- Être chef du poste central de sécurité I G H et E R P en situation de crise.

**5e Partie : MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION**

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.

**Public concerné :** Titulaire des diplômes S.S.I.A.P. 2, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 2 de plus de 3 ans.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 3 jours soit 22 heures.  
60% Théorique / 40% Pratique

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** RNSSIAP 2

### Module complémentaire SSIAP 2 Chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

**1e partie : Manipulation des systèmes de sécurité incendie**

- Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels il est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux.

**2e Partie : Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie**

- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie.

**3e Partie : chef du poste central de sécurité en situation de crise**

- Connaître les procédures et les consignes.
- Gérer les intervenants.
- Prendre les décisions adaptées.

**Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers**

**Public concerné :** Les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale titulaire de la spécialité PRV 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 4 jours soit 28 heures.  
50% Théorique / 50% Pratique

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme par équivalence reconnue par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** MCSSIAP 2



## SSIAP 3 Chef de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeuble de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

### 1e partie : LE FEU ET SES CONSEQUENCES

- Le feu.
- Comportement au feu.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

### 2e Partie : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS

- Matériaux de construction.
- Études de plans.
- Outils d'analyse.

### 3e Partie : REGLEMENTATION INCENDIE

- Organisation générale de la réglementation.
- Classement des bâtiments.
- Dispositions constructives et techniques.
- Moyens de secours.
- Visites.
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

### 4e Partie : GESTION DES RISQUES

- Analyse des risques.
- Réalisation des travaux de sécurité.
- Documents administratifs.

### 5e Partie : CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

- Information de la hiérarchie.
- Veille réglementaire.

### 6e Partie : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

- Commissions de sécurité.
- Registre de sécurité.

### 7e Partie : MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

- Organiser le service.
- Exercer la fonction d'encadrement.
- Notions de droit du travail.

### 8e Partie : BUDGET DU SERVICE SECURITE

- Suivi budgétaire du service.
- Fonction achat.
- Fonction maintenance.

**Public concerné :** Personne désignée en tant que chef de service de Sécurité Incendie.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 10 personnes au maximum.

**Durée :** 6 semaines soit 30 jours soit 216 heures de formation et 7 heures d'examen.  
70% Théorique / 30% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** SSIAP 3



## Recyclage SSIAP 3 Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne

**Objectif :** Rappel des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeuble de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

### 1e partie : réglementation

- Évolution des textes réglementaires.

### 2e Partie : Management de l'équipe de sécurité Gestion du personnel et des moyens du service

- Missions.
- Organiser les rondes.
- Documents du service.
- Contrôles.
- Procédures et consignes.

### 3e Partie : Commission de sécurité

- Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles.

### 4e Partie : Étude de cas

- Analyse d'un projet de construction.

**Public concerné :** Titulaire des diplômes S.S.I.A.P. 3, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveau 3 de moins de 3 ans et en activité.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 3 jours soit 21 heures.  
80% Théorique / 20% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Périodicité :** Tous les 3 ans.

**Référence :** RSSIAP 3

# INCENDIE

## Formations spécifiques ERP IGH



### Remise à niveau SSIAP 3 Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

**Objectif :** Rappel des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeuble de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

#### 1e partie : Les outils d'analyses

- Le CLICDVCREM.
- Exercice de détermination des contraintes.

#### 2e partie : Les documents administratifs

- Connaître et mettre à jour les documents administratifs.

#### 3e partie : Le registre de sécurité

- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.

#### 4e partie : Organiser le service

##### Gestion du personnel et des moyens du service

- Recrutement.
- Missions.
- Équipements.
- Organiser les rondes.
- Documents du service.
- Calculer les effectifs.
- Contrôles.
- Procédures et consignes.
- Établir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité.

**Public concerné :** Titulaire des diplômes S.S.I.A.P. 3, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveau 3 de plus de 3 ans.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 5 jours soit 38 heures.  
70% Théorique : 30% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** RNSSIAP 3

### Module complémentaire SSIAP 3 (IUT) Chef de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

**Programme :**

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

#### 1e Partie : LES OUTILS D'ANALYSE

- Trame d'analyse d'un projet de construction.

#### 2e Partie : LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Connaître et mettre à jour les documents administratifs.

#### 3e Partie : LE REGISTRE DE SÉCURITÉ

- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.

#### 4e Partie : ORGANISER LE SERVICE

##### Gestion du personnel et des moyens du service

- Recrutement.
- Missions.
- Équipements.
- Organiser les rondes.
- Documents du service.
- Calculer les effectifs.
- Contrôles.
- Procédures et consignes.

**Public concerné :** Ces dispositions concernent les personnes titulaires du DUT hygiène et sécurité environnement option : "protection des populations – sécurité civile".

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 3 jours soit 21 heures.  
80% Théorique / 20% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme par équivalence reconnue par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** MCIUTSSIAP 3

## Module complémentaire SSIAP 3 (ATTESTATION DU MINISTÈRE) Chef de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes

**Objectif :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

### Programme :

(Programme conforme à l'arrêté 2 mai 2005).

#### 1e Partie : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

#### 2e Partie : GESTION DES RISQUES

##### Réalisation des travaux de sécurité

- Être capable d'assurer le suivi et le bon achèvement des travaux.

##### Documents Administratifs

- Connaître et mettre à jour les documents administratifs.

#### 3e Partie : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

- Registre de sécurité.
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.

#### 4e Partie : MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

##### Organiser le service

- Gestion du personnel et des moyens du service.
- Exercer la fonction d'encadrement.
- L'autorité dynamique.
- Notions de droit du travail.
- Le code du travail.

#### 5e Partie : LE BUDGET DU SERVICE DE SÉCURITÉ

- La réalisation des budgets.
- La fonction achat.

#### Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

**Public concerné :** Les personnes titulaires de l'attestation du Ministère de l'intérieur.

**Pré-requis :** Formation secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail ou PSC 1 (à jour de ses recyclages).

**Nombre de personnes :** 15 personnes au maximum.

**Durée :** 5 jours soit 40 heures.  
70% Théorique / 30% Pratique.

**Validation :** Attestation de stage.  
Diplôme par équivalence reconnue par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** MCAMSSIAP 3



## Commission sécurité

**Objectif :**

- Préparer de façon optimale une visite de commission de Sécurité dans un E.R.P.
  - Visite avant ouverture.
  - Visite après travaux.
  - Visite périodique.
- Préparer un dossier de déclaration de travaux (D.T.) ou d'autorisation de travaux (A.T.) afin que ce dossier soit instruit par les services d'incendie conformément à l'article R 123-23 du Code de la Construction et de l'Habitat.
- Rédiger une notice de sécurité.

### Programme :

#### Législation

- Code de la Construction et de l'Habitat.
- Règlement de Sécurité du 25/06/1980 dans les E.R.P. du 1er groupe.
- Règlement de Sécurité du 22/06/1990 dans les E.R.P. du 2ème groupe (5ème catégorie).
- Les dispositions particulières applicables aux différents établissements.
- Les avis des Commissions de sécurité.

#### Préparation d'une visite :

- Les différentes vérifications techniques réglementaires à effectuer.
- Elaborer un tableau de bord.
- Tenir un registre de sécurité.
- Préparer une visite sur site dans un E.R.P.
- Comment lever un avis défavorable.

**Public concerné :** Chef d'établissement d'un E.R.P.  
Chargé de la sécurité d'un E.R.P.  
Responsable de la maintenance dans un E.R.P.

**Nombre de personnes :** 10 personnes.

**Durée :** 3 jours.

**Validation :** Attestation de stage.  
*Document de synthèse remis aux stagiaires.*

**Référence :** COMSECU